



Communiqué de presse

L'UNSA-Postes dénonce l'apartheid social découlant de la création d'un « livret d'accessibilité bancaire spécifique aux démunis ».

Pour l'UNSA-Postes, la création d'un livret pour l'accessibilité bancaire est intéressante pour les 400 000 exclus en très forte précarité de notre société (source : les échos du 8 février 2008).

Quid, cependant, de la mise en œuvre de ce projet et du suivi de ces personnes ? Sur quels critères l'Etat se basera-t-il pour « sélectionner ces clients » sachant que 6 millions de personnes touchent les minima sociaux ? se demande Marc Duhem, secrétaire général de l'UNSA-Postes.

Bercy insiste sur la notion de l'accessibilité bancaire : il devrait donc y avoir une politique de mise en œuvre pour que les 6 millions de personnes en situation de précarité puissent avoir accès à un véritable service bancaire de base ; aucune mesure concrète n'est annoncée pour sa mise en place.

Sachant que 6 millions de personnes se trouvent en grande difficulté, rien n'est prévu pour intégrer socialement ces exclus de l'appareil financier dans la mesure où Madame Lagarde veut que le Livret A soit un pur produit d'épargne sans possibilité d'y domicilier ses revenus.

Cette politique est en contradiction avec la loi d'accessibilité bancaire pour tous et l'obligation de toutes les banques d'accepter cette clientèle fragilisée par des accidents de la vie.

Cette action stigmatise La Banque Postale en tant que La « banque des pauvres ». Ceci a pour conséquence d'une part d'exclure 6 millions de personnes du service bancaire de base ce qui est contraire à la loi contre l'exclusion bancaire et d'autre part de cantonner La Banque Postale au rôle de « pompier social » sans lui donner les moyens de ses ambitions.

Les autres banques se déchargent alors de leur obligation légale par rapport au service de banque universelle. L'UNSA-Postes ne peut que déplorer cette situation discriminatoire.

Par ailleurs, l'UNSA-Postes s'interroge sur la situation et le devenir des exclus en milieu rural sachant que nombre de bureaux de Poste sont transformés en agence communale ou en relais poste. Rien n'est prévu actuellement en ce qui concerne le partenariat éventuel entre La Banque Postale et les collectivités territoriales.

L'UNSA-Postes revendique la non-discrimination pour tous les services bancaires et sur tout le territoire.